

Coordination ANEM, òc !

14, av. Estienne d'Orves – BP 60011 – 34501 Béziers Cedex

Tél. : 06 83 01 19 37 / 04 67 31 18 91

Courriel : anem.oc@free.fr

Institut d'Estudis Occitans, organisme culturel reconnu d'utilité publique

Felibrige, mouvement de défense de la Langue d'Oc fondé en 1854 par Frédéric Mistral

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation nationale

Calandreta, écoles occitanes associatives laïques

OC-BI, association de parents d'élèves pour l'enseignement bilingue public

Conselh de la Joventut d'Òc, plateforme de la jeunesse d'Oc

Une loi, une politique volontariste pour faire vivre la langue occitane ou langue d'oc

I. Lettre aux Parlementaires	2
II. Lettre au Président de la République	3
III. Deux secteurs vitaux ont besoin d'un texte législatif	6
IV. Appel de la Coordination Anem, òc !	8

La coordination *Anem, òc !* est formée de six organisations culturelles réunies par un appel commun et représentant plusieurs milliers d'adhérents. Elle soutient la promotion et l'usage de la langue occitane ou langue d'oc dans le respect de sa diversité régionale.

Coordination ANEM, ÒC !

14, av. Estienne d'Orves – BP 60011 – 34501 Béziers Cedex
Tél. : 06 83 01 19 37 / 04 67 31 18 91
Courriel : anem.oc@free.fr

Le 25 janvier 2008

**Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,**

Notre coordination a l'honneur de vous transmettre **la lettre adressée dernièrement à Monsieur le Président de la République concernant l'avenir des langues de France, et la nécessité de leur donner un cadre législatif dans notre pays, notamment pour la langue occitane ou langue d'oc.**

Si nous sommes tout à fait conscients qu'une loi n'assurera pas à elle seule la vie des différentes langues présentes en France, nous savons en revanche que l'absence persistante de reconnaissance légale condamne à coup sûr nos différentes langues à une disparition plus ou moins rapide, en particulier celles qui sont exclusivement ou majoritairement parlées sur le territoire de la République, et ce en contradiction avec les engagements internationaux de notre pays, aussi bien qu'avec l'intérêt de nos concitoyens.

Nos associations ont à maintes reprises attiré votre attention sur les difficultés rencontrées dans les divers domaines d'usage de l'occitan, sur le plan associatif et sur le plan institutionnel, que ce soit au niveau de l'enseignement ou de la culture et des médias. Plusieurs d'entre vous sont intervenus à différentes occasions auprès de tel ou tel ministère, ou à l'Assemblée sur la question des langues régionales). Plusieurs d'entre vous ont récemment manifesté leur intérêt et apporté leur soutien à l'appel *Anem, òc* en faveur de notre langue.

Nous nous permettons aujourd'hui de vous demander d'agir en ce sens, et de **travailler à ce que voie le jour un texte législatif, cohérent et généreux, qui donne enfin à nos langues de France, l'occitan en particulier, le statut et la place dans la culture nationale qu'elles méritent**, au service de tous.

Le dernier débat à l'Assemblée nationale, en date du 15 janvier, vient de montrer qu'un large consensus politique se dessine sur cette question. **Madame La Garde des Sceaux, représentante du gouvernement, s'y est notamment engagée à ce que le dossier soit rouvert dès le printemps prochain. Nous comptons sur vous pour contribuer à ce que cette promesse soit tenue.**

Nous vous transmettons également **un premier document synthétique qui fait état de nos réflexions sur deux points cruciaux concernant l'avenir de la langue d'oc, l'enseignement et l'audiovisuel**, et nous nous tenons à votre disposition pour examiner plus avant avec vous l'ensemble des secteurs concernés par un texte législatif.

Dans l'attente de connaître vos intentions dans ce domaine, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour la **Coordination *Anem, òc* !**

David Grosclaude, président de l'Institut d'Estudis Occitans

Jacques Mouttet, capoulié dóu Felibrige

Philippe Martel, président de la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc

Jean-Louis Blenet, président de la Confédération des Calandretas

Martine Hourquet Garcia et Yves Durand, co-présidents d'Oc-Bi

Marie-Christine Boivert, Conselh de la Joventut d'Òc

Coordination ANEM, ÒC !

14, av. Estienne d'Orves – BP 60011 – 34501 Béziers Cedex

Tél. : 06 83 01 19 37 / 04 67 31 18 91

Courriel : anem.oc@free.fr

Le 15 décembre 2007

Institut d'Estudis Occitans, organisme culturel reconnu d'utilité publique

Felibrige, mouvement de défense de la Langue d'Oc fondé en 1854 par Frédéric Mistral

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation nationale

Calandreta, écoles occitanes associatives laïques

OC-BI, association de parents d'élèves pour l'enseignement bilingue public

Conselh de la Joventut d'Òc, plateforme de la jeunesse d'Oc

à Monsieur le Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous aujourd'hui pour poser dans sa globalité la question de **l'avenir des Langues de France**, et en particulier **celui de l'occitan ou langue d'oc**.

Notre coordination *Anem Òc* regroupe six associations culturelles travaillant au développement de la langue et de la culture d'oc, notamment sur la trentaine de départements qui en constituent l'aire historique, dans le respect de sa diversité régionale.

Malgré un redressement de l'image de notre langue et les initiatives que plusieurs collectivités territoriales, dans la limite de leurs compétences, ont commencé à prendre pour soutenir l'usage de l'occitan, nous constatons que l'absence de reconnaissance nationale et de mesures concrètes adaptées menace aujourd'hui sa transmission et son existence.

À l'initiative de nos associations, en 2005, 10 000 personnes se sont rassemblées à Carcassonne pour demander une politique publique en faveur de l'occitan. En mars 2007, 20 000 personnes sont venues à Béziers pour le même motif, en présence de nombreux élus de toutes tendances, signe que la question du devenir de la langue d'oc rencontre un écho certain dans la société de nos régions.

Bien sûr, chacune de nos associations, en fonction de sa spécificité, a déjà pu prendre contact avec ceux de vos ministres qui sont concernés, que ce soit pour l'enseignement ou la culture. Mais il nous semble, à partir des déclarations que vous avez faites avant votre élection, et plus récemment encore à Ajaccio, que **c'est avec vous qu'il convient de parler d'une politique globale, embrassant tous les secteurs d'usage des langues de France en général, et de la langue d'oc en particulier**.

Nous pensons comme vous que ce qui est ici en jeu, c'est la pluralité culturelle au sein de notre République et, lorsque vous déclariez, il y a peu « *la diversité n'est pas une menace pour la République, c'est une richesse* », nous ne pouvons que souscrire à vos paroles. La langue occitane et la culture millénaire qu'elle exprime contribuent en effet à l'identité du pays d'Oc et de la France toute entière.

Vous signaliez, dans une lettre adressée au *Bureau Européen des Langues Régionales et Minoritaires*, l'intérêt que nos langues représentent en termes d'emploi. Effectivement, nous constatons par exemple, à l'intérieur même de nos frontières, qu'il n'existe pas suffisamment de personnes formées en occitan aujourd'hui pour satisfaire les besoins des métiers de l'enseignement, de la culture et des médias, ou ceux des collectivités territoriales.

Nous savons également que l'apprentissage et l'usage de nos langues favorisent l'intercompréhension et le rapprochement avec d'autres régions, d'autres pays d'Europe, et en particulier en ce qui concerne la langue d'oc, avec tous les pays de langue latine.

C'est pourquoi la prise en charge de l'avenir de notre langue ne constitue pas seulement, pour nous, l'hommage rendu à un patrimoine vénérable, mais bel et bien l'affirmation d'un fait simple : **cette langue a encore quelque chose à dire et à apporter aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui, dans notre pays.**

Nous avons apprécié, car c'est une mesure essentielle, que vous vous affirmiez partisan « d'un texte de loi posant la reconnaissance juridique des langues régionales », contenant des « propositions très concrètes » destinées à « sécuriser une fois pour toutes la situation » de ces langues.

Par un tel texte que vous avez souhaité et que vous pouvez à présent faire préparer, la France reconnaîtra aux langues régionales la dignité et la place qu'elles doivent avoir dans notre pays, comme composantes d'**un héritage national à faire vivre et à transmettre**, car elles sont des outils de connaissance, de création, de formation linguistique, culturelle et civique.

Apprendre à tous les Français l'histoire et les apports de nos langues, est à la fois **renforcer la connaissance et la solidarité nationale** et offrir à tous, sur tout le territoire, des moyens supplémentaires d'intervenir chacun à sa façon dans la vie culturelle française.

Pendant des siècles, notre langue d'oc, comme les autres langues de France d'ailleurs, a été tenue pour négligeable. Vous évoquiez à Caen l'oeuvre immense de Mistral : mais combien de Français ont eu accès à cette oeuvre fût-ce en traduction, au cours de leurs études ? Combien même ont pu entendre prononcer ne serait-ce que son nom ? Une conception trop restrictive de ce qui était français ou pas a mené, depuis des siècles, à marginaliser, ignorer, parfois mépriser, tout ce qui ne relevait pas de la seule langue française. N'est-il pas temps d'en finir, et de **valoriser enfin solennellement la formidable richesse que représente pour la France l'existence de ses voix multiples ?**

Cette loi devra donc définir **le rôle et l'engagement de l'Etat** dans la nécessaire valorisation et transmission des langues régionales de France, en synergie avec les collectivités territoriales concernées et dans le cadre des compétences de chacun.

Elle s'attachera à permettre que des mesures concrètes soient prises dans les divers domaines concernés par la vie de nos langues, notamment ceux de l'éducation, des médias, de la création et de la diffusion culturelle ou encore de la vie sociale. **Nos associations sont évidemment prêtes à faire des propositions dans ce sens.**

Nous ajouterons enfin que l'application de cette loi permettra la mise en oeuvre concrète de la *Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ratifiée par notre pays le 18 décembre 2006 et qui prévoit dans son article 11 qu'*« il appartient à chaque État partie de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire »*.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Président, **que ce texte de loi que vous même appelez de vos vœux, voie le jour très prochainement**, permettant ainsi la transmission des langues de France aux générations futures et proclamant, au nom de la France, toute leur dignité.

Nous voudrions souligner l'interêt pour notre pays d'évoluer sur cette question **et nous sommes prêts bien entendu à en discuter avec vous, comme avec les différents ministres concernés**, ceux auxquels vous demanderez, nous l'espérons, de travailler concrètement à un tel texte.

C'est la demande que nous vous adressons aujourd'hui, au nom de tous ceux qui dans nos associations respectives travaillent au quotidien à la promotion de notre langue, au nom de tous ceux qui dans nos régions ou ailleurs sont attachés à cette langue et veulent lui donner un avenir, au service de tous.

Dans l'attente de votre réponse, persuadés de pouvoir compter sur votre compréhension et sur votre volonté d'agir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments respectueux.

David Grosclaude, président de l'Institut d'Estudis Occitans

Jacques Mouttet, capoulié dóu Felibrige

Philippe Martel, président de la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc

Jean-Louis Blenet, président de la Confédération des Calandretas

Martine Hourquet Garcia et Yves Durand, co-présidents d'Oc-Bi

Marie-Christine Boivert, Conselh de la Joventut d'Òc

Pour la **Coordination Anem, òc !**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PM', written over a horizontal dashed line.

Philippe Martel

*Copie à Madame la Ministre de la Culture, à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
Document joint : L'appel public en faveur de l'occitan-langue d'oc*

DEUX SECTEURS VITAUX ONT BESOIN D'UN TEXTE LÉGISLATIF

I. L'ENSEIGNEMENT

Si le système éducatif français n'est pas le seul outil de sauvegarde de nos langues, **son rôle pour la transmission des langues et des cultures historiques de France est essentiel**. Cette transmission répond **aux enjeux de notre temps** en contribuant à développer :

- les aptitudes linguistiques et intellectuelles des enfants par l'enseignement bilingue précoce français-langue régionale en même temps que leur capacité à apprendre les langues étrangères, l'un des objectifs assignés à l'enseignement aujourd'hui ;

- la maîtrise du langage en général et du français en particulier dont on sait à présent qu'il est conforté par l'enseignement bilingue comme l'ont montré les bilans et évaluations établis ces dernières années dans les académies concernées, par les chercheurs et les services de l'Éducation nationale ;

- une meilleure connaissance et compréhension de la France dans toutes ses composantes ; une meilleure compréhension de notre histoire nationale ; une dynamisation de nos régions dans l'intérêt du pays tout entier ;

- la capacité à assumer des identités à plusieurs niveaux, plurielles et complémentaires, capacité particulièrement utile à l'heure de l'Europe ;

- l'esprit de responsabilité par rapport à nos langues, toutes nos langues, notre langue nationale comprise.

Il faut renouer avec les mesures qui au cours des trente dernières années et dans une continuité d'inspiration transcendant la diversité des opinions des ministres **ont amélioré le statut et l'enseignement des langues et cultures régionales en revenant sur ce qui les dévalorise actuellement dans de système éducatif**.

Quelques axes

1. Développement significatif de l'enseignement bilingue : il est un moyen privilégié de transmission de la langue d'oc et de sa culture, tout en contribuant à la maîtrise de la langue française et en favorisant l'apprentissage des langues étrangères sans être en concurrence avec celles-ci à l'école primaire, puis au collège. La possibilité de choix de la voie bilingue sous toutes ses formes doit être légalement reconnue ; des mesures doivent être prises pour augmenter le nombre d'enseignants qualifiés.

Un plan de développement de l'enseignement bilingue à l'école maternelle et élémentaire sera mis en place dans chaque académie pour créer à terme, dans un nombre croissant de collèges puis de lycées, les sections où **des matières sont enseignées en langue**

régionale, sans concurrence avec les langues étrangères étudiées. Il s'agit notamment de disposer de futurs candidats aux formations et certifications permettant d'accéder aux différents emplois créés par la valorisation de ce secteur.

2. Développement par l'offre et la valorisation des enseignements optionnels actuels au collège et au lycée (au diplôme national du brevet ; revalorisation des coefficients au baccalauréat (au moins identique à celui des langues anciennes).

3. Intégration dans les programmes des domaines disciplinaires concernés (langue et littérature, histoire et géographie, éducation artistique) et pour chaque cycle de la scolarité obligatoire puis pour l'ensemble du cursus éducatif de **connaissances et de compétences relatives aux langues et au cultures historiques de France**. La mission sera donnée *au Conseil National des programmes, en lien avec les groupes d'experts disciplinaires* de faire des propositions intégrables dans les programmes nationaux lors des adaptations ou mises à jours ultérieures.

Ces connaissances et compétences seraient, d'une part la culture partagée par tous relative à *l'ensemble des langues de France* et d'autre part la culture partagée par tous *dans chacune des aires linguistiques relative à sa langue et culture propres*.

4. Traitement équitable sur l'ensemble du territoire. Tout en prenant en compte les spécificités de chaque aire linguistique, les plans de développement des différentes formes d'enseignement seront mis en œuvre dans toutes les académies concernées. Ils traduiront une politique nationale volontariste entendant résorber les inégalités de traitement et les disparités existantes.

II. LES MEDIAS AUDIOVISUELS

Une véritable télévision en langue d'oc

L'occitan est la seule langue d'Europe parlée par plus d'un million de personnes à ne pas avoir de chaîne de télévision publique.

Voilà la situation aujourd'hui, une situation archaïque. Que ce soit pour le gallois au Royaume Uni, pour le basque, le catalan ou le galicien en Espagne, pour le romanche en Suisse, partout où il y a une langue vivante, il y a une télévision pour la porter.

Partout où l'on a voulu défendre une langue, l'aider à vivre, à se développer, on a créé une télévision. Ne pas donner une véritable place à l'occitan sur les écrans de télévision aujourd'hui, ce serait poursuivre une œuvre de destruction de la langue.

Service public

Plus rien ne peut servir d'argument à l'absence de télévision en langue d'oc. Si, durant des années, les raisons techniques étaient invoquées, aujourd'hui elles n'ont plus lieu d'être. L'arrivée de la télévision numérique a réglé la question des fréquences disponibles. Le coût de la mise en place d'une chaîne de télévision de qualité a considérablement diminué.

Le service public de télévision maintient depuis 1982 la langue occitane dans la marginalité.

Trente minutes d'occitan par semaine sur *F3 Sud*, à peu de chose près l'équivalent sur *F3 Méditerranée* et quelques six minutes sur *F3 Aquitaine* (ces dernières financées pour partie par le Conseil régional). Ailleurs, notamment à Limoges et Clermont-Ferrand, rien !

Et pourtant il existe un large public parce que la télévision n'est pas faite que pour ceux qui parlent la langue, mais elle est faite aussi pour ceux que l'on appelle les locuteurs passifs, ceux qui comprennent la langue mais ne la parlent pas ou n'ont pas encore fait le pas de la reparler, ceux aussi qui désirent l'apprendre ou s'en imprégner.

Les bonnes audiences faites par le peu d'émissions en langue d'oc qui existent prouvent qu'elles ont leur place et répondent à une attente. Partout, dans toutes les enquêtes où l'on pose des questions sur ce sujet on constate que le public est en demande de plus de langue occitane.

Alors que fait le service public ? Quand il est incité à faire, il peut faire. La création de *Via Stella* en Corse, chaîne qui appartient à *France Télévisions*, en est une preuve.

L'espace d'Oc est, sur le plan géographique et démographique, largement suffisant **pour justifier à la fois une télévision publique qui lui est dédiée et une augmentation substantielle des programmes en occitan sur les chaînes publiques existantes.**

Un outil de promotion culturelle

La télévision est un outil indispensable pour soutenir la vitalité d'une langue. La pratique de l'occitan serait sans aucun doute relancée par la présence d'un média de référence, capable d'intéresser toutes les générations et d'ouvrir des portes aux créateurs.

Les comédiens, les auteurs, les scénaristes et tous les métiers qui sont liés à la production audiovisuelle pourraient trouver de nouveaux débouchés. La culture occitane, la littérature, la création en général disposerait d'un lieu d'expression et de diffusion.

Il faut un lieu d'expression pour des œuvres qui sont marginalisées, pour des auteurs qui sont ignorés. Combien d'émissions ont été consacrées sur les télévisions publiques nationales au premier prix Nobel de littérature français, Frédéric Mistral, lorsque l'on a célébré le centenaire de ce prix en 2004 ? Aucune !

Et ce n'est qu'un exemple parmi des dizaines.

Et que dire des musiciens, des chanteurs, des groupes qui vivent de la chanson en Occitanie. Combien ont droit à la télévision alors qu'ils remplissent des salles ?

Est-il normal, lorsque le service public de télévision ou de radio, est sollicité pour faire une place à l'occitan qu'il se tourne quasi systématiquement vers les collectivités (départements ou régions) afin qu'elles payent ces productions ou qu'elles participent à leur financement ?

Il s'agit là d'une sorte de double impôt payé par ceux qui souhaitent avoir des programmes en occitan et qui payent aussi leur redevance pour l'audiovisuel public.

La radio

Depuis des années des radios associatives tentent de pallier l'absence d'un service public de radio en occitan. De l'aveu même des responsables de *Radio France*, la langue d'oc est la plus mal servie de toutes les langues de France. Quelques minutes dans telle ou telle station locale, mais rien de cohérent.

Là aussi, **il conviendrait de mettre en place un service public** capable d'assumer l'identité des régions occitanes.

La radio est un outil souple, économique, efficace dans le cadre d'une politique d'aide à une langue.

C'est pour cette raison que nous souhaitons que soient aidées de façon significative et particulière les radios associatives qui pallient la carence du service public.

Le SNRL (*Syndicat national des Radios Libres*) qui réunit plusieurs centaines de radios associatives en France est porteur de cette idée. Il l'a soumise au FSER, le *Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique*. Il faut absolument que ces médias qui ont fait le choix de soutenir une langue, un des éléments du patrimoine culturel immatériel collectif, soient soutenues.

Il ne coûterait pas très cher d'aider certaines radios à se développer lorsqu'elles ont fait le choix difficile de travailler en occitan.

Une fenêtre sur le monde

À l'heure où de grands débats se préparent autour de **la question du service public de l'audiovisuel**, il est indispensable d'**inclure la question de la langue d'oc et de son droit d'accéder à l'audiovisuel.**

L'ensemble de l'activité culturelle bénéficierait de la création d'une télévision occitane et du développement de la radio.

Les festivals qui se déroulent dans les différentes régions, la vitalité de la création, malgré les conditions difficiles qui lui sont faites, méritent d'avoir une fenêtre sur le monde.

* * *

Appel de la Coordination ANEM, ÒC !

14, av. Estienne d'Orves – BP 60011 – 34501 Beziers Cedex
Tél. : 06 83 01 19 37 / 04 67 31 18 91 – Courriel : anem.oc@free.fr

ANEM ! PER LA LENGA OCCITANA : ÒC !*

La préservation de la pluralité linguistique et culturelle dans le monde est un enjeu majeur pour les années à venir. En France, la situation légale est pourtant défavorable à cette préservation. La langue occitane, notamment, est particulièrement menacée par l'absence de politique positive pour sa transmission.

Il faut donc créer, sur l'ensemble des pays d'Oc, un environnement favorable à l'enseignement de la langue et dans la langue, à la création culturelle en occitan, à la présence de la langue dans les médias électroniques, audiovisuels et écrits, à son emploi dans la vie publique et sociale. Tout cela sera un encouragement à la transmission familiale de la langue d'oc.

Les médias

Nous voulons un service public de radio et de télévision en langue occitane.

Nous demandons une aide spécifique pour les opérateurs privés (radios associatives, télévisions, presse) qui travaillent en faveur de la langue d'oc.

La création

Le soutien à la création, c'est une politique spécifique en faveur de l'édition, du théâtre, du spectacle vivant en général, du cinéma et de la musique. La population doit pouvoir découvrir une culture trop souvent occultée.

L'enseignement

Il faut que chacun puisse choisir s'il le souhaite un enseignement sous des formes diverses :

- un enseignement en occitan (bilingue à parité horaire ou en immersion) ;
 - un enseignement de la langue et de la culture d'oc ;
 - un enseignement spécifique en direction des adultes.
- Il s'agit d'une politique d'offre généralisée.

La vie publique

L'occitan doit être présent dans la vie publique. Cela veut dire par exemple :

- le respect de la toponymie et la mise en place d'une signalisation bilingue ;
- l'encouragement à l'utilisation de la langue d'oc dans les lieux publics et dans la vie sociale.

Toutes ces demandes ont pour seul but de permettre à une langue de vivre et à ceux qui le désirent de l'utiliser. Elles s'adressent à la fois aux collectivités locales occitanes (communes, communautés de communes, départements, régions) et à l'Etat. Chacun doit prendre en charge ce qui est de sa responsabilité. Il appartient à l'Etat d'adapter sa législation.

* Allons ! Pour la langue d'oc : oui !

Institut d'Estudis Occitans, organisme culturel reconnu d'utilité publique

Felibrige, mouvement de défense de la Langue d'Oc fondé en 1854 par Frédéric Mistral

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation nationale

Calandreta, écoles occitanes associatives laïques

OC-BI, association de parents d'élèves pour l'enseignement bilingue public

Conselh de la Joventut d'Òc, plateforme de la jeunesse d'Oc

La coordination *Anem, òc !* est formée de six organisations culturelles réunies par le présent appel et représentant plusieurs milliers d'adhérents. Elle soutient la promotion et l'usage de la langue occitane ou langue d'oc dans le respect de sa diversité régionale.